

## COMPTE RENDU MUNICIPAL DU 23/10/2008

Présents : Mrs LABORDE, COURTY, FRADET, LAHILLADE, LE GARREC,  
TOUYA, YVORA, LASSALLE, RIU  
Mmes CLAVERIE, DUVERDIER, EXPERT, LESGARDS

Excusés : Mme ADOUE, Mr SOMERVILLE

Mme DUVERDIER Valérie est nommée secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, le conseil municipal observe une minute de silence en hommage aux deux familles endeuillées ce mois d'octobre.

### **\* Modification délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.**

Mr le Maire expose que lors du vote du 03 Avril 2008 de la délibération relative aux délégations consenties au Maire, approuvée à l'unanimité par le conseil municipal, le paragraphe 2 de l'article 1 concernait les villes de plus de 1000 habitants. Il doit donc être annulé.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité la nouvelle délibération qui annule et remplace la délibération du 03 Avril 2008.

### **\* Point travaux Quai Adour.**

Une réunion de conciliation est prévue fin du mois avec tous les intervenants du projet initial, afin d'étudier une nouvelle proposition soumise par l'entreprise Soubestre.

### **\* Rapport convention voirie avec MACS.**

La commission voirie propose au conseil de renouveler le transfert de compétences voirie validé avec l'ancien conseil communautaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider la convention avec MACS.

### **\* Point pôle médico-commercial.**

Le dépôt de lotir a été déposé à la DDE.

### **\* Point travaux route de Genève.**

La fin des travaux est prévue avant la fin de l'année.

### **\*Point travaux Eglise.**

L'électricité fonctionne, la commission bâtiments s'occupe de résoudre le problème de sonorisation rencontré. La réparation des vitraux et l'achat des grilles de protection sont commandés.

### **\* Point travaux Mairie.**

La commission bâtiments est dans l'attente des derniers devis. Le conseil d'un accousticien va être demandé pour la salle des fêtes.

### **\* Subventions Anciens Combattants.**

Le conseil pense qu'il est préférable que l'association continue de s'occuper des cérémonies et décide d'étudier au prochain budget le montant de la subvention à lui allouer. 250 € vont être versés à cette association prochainement.

### **\* Droit de Préemption Urbain : terrain section D n° 375 et 387 immeuble section B n° 137**

Mr le Maire informe le conseil de la vente de ces parcelles. Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas utiliser son droit de préemption.

### **\* Modification articles 8-3, 8-4 et 8-5 des statuts de MACS.**

Mr le Maire expose que par délibération du 15/09/08, l'assemblée communautaire a décidé d'adopter les modifications ci-annexées des articles 8-3, 8-4 et 8-5 des statuts de MACS et que les communes membres disposent à leur tour d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces modifications.

Article 8 - Conseil communautaire

8.3) le nombre de délégués au conseil communautaire croît en fonction de la population de chaque commune selon la règle suivante :

- jusqu'à 1 999 : 2 représentants ; de 2 000 à 3 499 : 3 représentants ; de 3 500 à 4 999 : 4 représentants ; de 5 000 à 7 499 : 5 représentants ; plus de 7 500 : 6 représentants.

8.4) Dans les communes de plus de 3 500 habitants un poste de délégué communautaire est réservé à l'opposition municipale.

8.5) au sein du conseil communautaire, la représentation des communes est la suivante pour les plus importantes : CAPBRETON : 6 - LABENNE : 4 - ST VINCENT DE TYROSSE : 5 - SOUSTONS : 5 .

Mr le Maire invite ensuite le conseil municipal à se prononcer sur ces modifications.

Après en avoir délibéré, le conseil

DECIDE d'approuver les modifications suivantes :

- des articles 8.3 - 8.4 et 8.5.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

#### \* Concession Cimetière.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour accorder à Mr et Mme Nogues, une concession pour un caveau de 4 places dans le cimetière .

#### \* Divers :

- la commission Associations a tenu à rendre un hommage tout particulier à Gaston Larroquette, en soulignant que sa disparition pèsera au sein des associations dans lesquelles il oeuvrait sans relâche.
- la commission voirie informe que la rue Desjobert sera aménagée d'ici la fin de l'année avec un accès pour les personnes à mobilité réduite. Macs assurera cet aménagement dans le cadre d'un programme aspect sécurité.
- D'autre part, des travaux d'aménagement de parking et de marquage sont prévus devant et face à l'école.
- le camion pizza " Jéma pizza " a adressé à la mairie une demande pour venir à Saubusse sur la place de l'Eglise. Après avoir délibéré, le conseil décide de lui répondre favorablement avec les obligations suivantes : ne pas venir les jours où Stop Pizza sera là, ni en cas d'occupation exceptionnelle de la place et ne pas vendre de boissons quand le débit de boissons (épicerie ) est ouvert.
- le conseil donne son accord à Annabelle Chuiton pour utiliser comme l'année précédente, la salle de l'école pour donner des cours de danse à partir de janvier 2009.
- Mr Dourlet s'est inquiété auprès de la mairie au sujet de la vitesse excessive sur les berges de l'Adour, la commune va prendre contact auprès de MACS pour voir comment limiter cette vitesse.
- Mr Ibañez doit revenir une troisième fois pour capturer un maximum de pigeons.
- la commission Ecole fait le compte rendu du conseil d'Ecole qui a eu lieu le jeudi 23 octobre. Un projet de voyage scolaire est à l'étude, 3 classes partiraient 5 jours à Seignosse. Le financement reste à trouver auprès de différents éventuels partenaires. La mairie propose une participation de 1330 €. D'autre part, la demande en matériel informatique sera étudiée lors du prochain budget.
- l'association Culturelle a fait une demande de subvention, le conseil l'étudiera au prochain budget.
- l'Alpi a livré la maquette de ce à quoi pourrait ressembler le site de la commune. La commission communication et administrative se réunira prochainement pour l'étudier.
- le conseil décide de répondre favorablement à l'Association Saubusse Sport pour bénéficier des mêmes tarifs que la ligue durant le tournoi Basco Landais.
- Un nouveau bureau a été élu à l'Association des Parents d'Elèves : Président : Eric Lahillade , Vice-Pdte : Yoanna Plachot, Trésorière : Laven Mélanie, Secrétaire : J.Michel Yvora, Trésorière Adjointe : Sylvie Verburght.

#### \* Les rendez-vous du mois \*

- **Dimanche 09 novembre** : spectacle d'art clownesque tout public : FERIA - 17 h à la salle des Fêtes
- **Mardi 11 novembre** : Commémoration de l'Armistice de 1918 : **Messe à 11h** puis rassemblement devant la mairie et défilé jusqu'au Monument aux Morts - Apéritif offert par l' Amicale des Anciens Combattants.
- **Samedi 22 novembre** : Repas organisé par l'A.C.C.A., ouvert à tous, 19h30 à la salle des Fêtes , prix du repas : 15 € / personne.

- **Dimanche 23 novembre** : Concert Musique Argentine " Mundo nuevo " 16h à l'Eglise, suivi du verre de l'amitié. Libre participation.